

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 22 JUIN 2023</b> <b>Délibération n° 01-01_22-06-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 16/06/2023 <b>Lieu de la séance</b> : BOUÉE <b>Date de la séance</b> : 22/06/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 24 <b>Procurations</b> : 7 <b>Absents</b> : 5 <b>Nombre de votants</b> : 31
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : A. LE BORGNE <b>Rapporteur</b> : JL. THAUVIN
<b>Absents excusés :</b> S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu la commission des finances du 7 juin 2023,

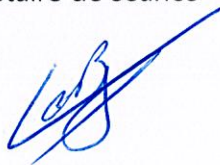
### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget Général, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

André LE BORGNE  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

29 JUIN 2023

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU